Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) du 27/11/2026

Déclaration liminaire – CGT-Educ'Action 83

La mobilisation de la jeunesse dure depuis plusieurs semaines déjà. Cette jeunesse reste inquiète des perspectives qui lui sont offertes dans l'avenir et n'a cessé, à travers son mouvement, de poser des questions politiques de fond sur notre société concernant la question budgétaire, la question des inégalités scolaires et sociales et in fine la question d'une autre répartition de la richesse. Plusieurs semaines c'est long et avec le temps, la situation se tend.

Il est donc l'heure pour le gouvernement d'apporter des réponses concrètes. Les revendications de la jeunesse sont légitimes : elle veut pouvoir étudier dans des conditions dignes ! Or leurs conditions d'apprentissages ce sont ni plus ni moins que les conditions de travail de bon nombre de personnels.

Cela passe, notamment, par la diminution des effectifs par classe et par la rénovation du bâti scolaire…

Des premières mesures ont été avancées, jugées insuffisantes car en deça de ce qui serait nécessaire pour étudier et travailler dans des conditions correctes. Et la liste des 200 lycées prioritaires établies par le ministère oublie bon nombre d'établissements de notre département qui mériteraient d'y figurer comme le lycée Bonaparte par exemple.

Ainsi concernant le bâti scolaire dans le Var, en septembre, dans plusieurs établissements, les relevés quotidiens de températures effectués par nos sections CGT ont montré des salles qui ne descendaient jamais sous les 28°C, avec des pointes à 35°C, y compris dans des locaux équipés de ventilateurs. Résultat : des conditions de travail dégradées pour les personnels, des conditions d'étude indignes pour les élèves, et cela sur des périodes de plus en plus longues de l'année scolaire, y compris pendant les examens. Plus grave encore : cette chaleur chronique abîme à bas bruit la santé des personnels, qui restent des heures debout, en activité physique et mentale intenses nécessaires à la gestion et à l'animation de classes de 30 à 35 élèves.

Ce sujet montre une nouvelle fois l'incapacité de notre employeur à prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour les personnels, ainsi que le dédain quasi général des collectivités. Par exemple la construction du lycée neuf à Hyères- a été en réalité un travail bâclé : allez le voir aujourd'hui, et si la météo est clémente, retournez y en mai juin. Vous verrez ce qu'est un bâtiment « du XXIe siècle » où la chaleur était déjà insoutenable à son ouverture . Quelle honte !

Et le collège de Carcés qui a moins de 10 ans , modèle de partenariat Public Privé, et où les personnels subissent des odeurs nauséabondes depuis l'ouverture sans que l'on puisse en déterminer l'origine, les différents partenaires se renvoyant systématiquement la balle…Nous avons également une pensée pour les occupants de la salle 207 où un amas de poubelles permet parfois d'éviter que la salle soit inondée, suite à une fuite dans le plafond qui existe elle aussi depuis l'ouverture de l'établissement…

Mais cela vaut également pour les communes, par exemple à l'école Jean Jaurés du Luc, malgré les préconisations suite à la visite de la F3sct Académique qui avait permis d'identifier la présence d'amiante et malgré les promesses de la mairie, deux classes continuent depuis la rentrée de travailler dans de vieux préfabriqués délabrés.

A propos d'amiante , la CGT réitère ses revendications, tout d'abord sur l'accessibilité aux dossiers techniques amiante des établissements par les membres de la Formation spécialisée, sous la forme d'une plateforme de dépôt, par exemple. Cela éviterait de laisser seuls les personnels, et notamment les directeurs et directrices d'école, face à des collectivités qui n'assument pas leurs obligations.

Ensuite la CGT rappelle, que chaque site doit disposer d'un dossier technique amiante à jour, accompagné d'une fiche récapitulative. Ces documents doivent être accessibles aux personnels, aux usagers et aux organisations syndicales. Tout travail, y compris de maintenance, doit faire l'objet d'un repérage amiante préalable. Pour chaque agent exposé, une fiche d'exposition et un suivi médical doivent être établis.

Un autre sujet qui impacte fortement les conditions de travail et la qualité de vie au travail, c'est la reconnaissance ou non du travail que l'on effectue. Or en poursuivant la politique de gel du point d'indice ce sont 850 000 agents publics qui vont être en dessous du Smic. Quelle reconnaissance pour ces personnels ! Plus spécifiquement la France est l'un des pays où les enseignant·es sont parmi les moins bien payé·es d'Europe, là encore quelle considération.

C'est d'ailleurs aussi sur cette question de la non reconnaissance salariale que la CGT appellera avec d'autres organisations syndicales l'ensemble des salariés du public et du privé à la grève et à la Mobilisation Mardi 1er décembre .

Mais la reconnaissance n'est pas que salariale et passe aussi par la gestion au quotidien des personnels. Ainsi nous vous demandions lors du CSA départemental de mercredi dernier 18 novembre, quelle était la position de la DSDEN face aux demandes d'absence des collègues pour des rendez vous médicaux auprès de spécialistes ou pour des obsèques de proches. M. le DASEN vous nous avez répondu en séance par le terme de **Bienveillance !**

La CGT vous demande donc de rappeler cette position aux circonscriptions. En effet quand il est répondu aux collègues, je cite « Mme l'IEN vous accorde à titre très exceptionnel et à la condition de bien veiller à ce que les élèves soient répartis dans

les autres classes, une absence d'une heure en fin de matinée pour ce RDV en urgence. »

Ou bien « A titre très exceptionnel Mme l'Inspectrice vous accorde votre demande d'absence mais vous prie de bien vouloir dorénavant fixer vos rendez vous médicaux en dehors de votre temps de travail »

Ou encore « Pour la première et la dernière fois Madame l'inspectrice vous autorise à vous absenter pour ce RDV médical »

Nous ne trouvons pas que ces réponses fassent preuve d'une particulière bienveillance.

Et que dire de la situation des personnels santé et psycho-sociaux, dont les conditions de travail vont se trouver particulièrement dégradées du fait de la mise en œuvre de l'enquête VSS. Certains personnels nous ont même rapporté qu'on leur avait indiqué que tout refus de leur part d'y participer entrainerait des retenus sur salaire et des conséquences sur leur carrière….La CGT demande la suspension des passations en cours ou programmées, y compris celles de la phase de test engagée dans les deux départements, jusqu'à l'évaluation des risques pour les personnels.

Effet la CGT demande une évaluation des risques professionnels dans chacune des F3SCT départementales du Var et des Alpes-Maritimes, ou à défaut en F3SCT académique car ce dispositif constitue un projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail, sur lequel la formation spécialisée doit être consultée (article 69 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020).

Concernant la sécurité et la protection des personnels à présent , la CGT réitère sa demande à la DSDEN pour quelle indique à certains IEN et chefs d'établissements que cela doit être une priorité absolue.

En effet si l'on prend par exemple le lycée Janetti à Saint Maximin, établissement qui a pourtant déjà été touché par l'agression lors de l'année scolaire dernière d'une collègue d'EPS par une mère d'élève, on se rend compte que la protection des personnels n'est toujours pas quelque chose de central en lisant plusieurs inscriptions sur PGR.

La première le 13 novembre où un collègue de la Section d'Enseignement Professionnel a été menacé verbalement et physiquement par plusieurs élèves , qu'il a exclu de cours, mais que la direction de l'établissement lui a imposé de reprendre en classe, comme si de rien n'était.

La seconde où une enseignante d'Anglais a été menacé et insulté à plusieurs reprises par un parent d'élève sans que l'on ne lui propose de mettre en œuvre la protection juridique et fonctionnelle et à notre connaissance sans qu'aucune mesure de protection n'ait été prise pour cette collègue.

Enfin une troisième en date du 16 Novembre ou un enseignant représentant des personnels a insulté une collègue de SVT et lui a manqué de respect, sans que pour l'instant il n'y ait eu de suites quelconque .

A n'en pas douter le climat de l'établissement continue de se détériorer….

C'est pourquoi La CGT renouvelle son alerte sur ce lycée où les dysfonctionnements de tous ordres continuent, nous en avions déjà relaté un certain nombre par un courrier de plusieurs pages à M. le Dasen. Les réponses émanant du chef d'établissement et qui nous ont été transmises par la DSDEN ne nous ont évidemment pas satisfaites. Pour seul exemple à notre question concernant les raisons pour lesquelles la CHS de l'établissement n'avait été réunie que deux fois l'année scolaire dernière, il nous a été répondu seulement par une confirmation du fait qu'elle n'avait été réunie que deux fois. …

Nous rappelons que réglementairement la CHS doit être réunie au moins trois fois sur une année scolaire avec obligatoirement une visite des locaux.

Le dernier épisode en date sur cet établissement étant la remontée de VS erronés pour l'ensemble de la Section d'Enseignement Professionnel…

Concernant les RPS nous y reviendrons en séance mais nous constatons qu'ils continuent de progresser et représentent désormais plus de 60 % de l'ensemble des inscriptions sur PGR.

Enfin pour terminer nous voudrions savoir Mme la Secrétaire Générale, si, comme l'aviez évoqué lors du CSA du 18 Novembre, vous aviez pu échanger avec la représentante du Conseil départemental, sur les conditions de travail dégradées des personnels administratifs du collège de La Londe en raison du non remplacement de congé longue durée de plusieurs personnels du département sur cet établissement?